**LA DESTRUCTION DES DEUX-SEVRES**

**Le département des Deux-Sèvres concentre déjà 28 % des éoliennes de la région. Et cela s’accélère encore. Plus de 300 mâts étaient dénombrés en juillet 2023, dont 99 autorisés mais pas encore construits.**

Le département des Deux-Sèvres détient toujours le record du nombre d’éoliennes dans la région Nouvelle-Aquitaine.



Les Deux-Sèvres comptaient 196 mâts éoliens à la date du 1er janvier 2023, selon [l’Observatoire régional de l’énergie, de la biomasse et des gaz à effet de serre](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1693&mailid=138). Ce qui représente 28 % de tout le parc de la région Nouvelle-Aquitaine. Avec la Vienne voisine (155 éoliennes, soit 22 % de la région), les deux départements hébergent sur leurs terres la moitié de toutes les éoliennes de Nouvelle-Aquitaine.

Vue générale du développement de l’éolien en région Nouvelle-Aquitaine. À eux seuls, les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne accueillent sur leur sol la moitié de toutes les éoliennes des douze départements de la région.
*© (Capture d'écran site Arec)*

L’Agence régionale d’évaluation environnement et climat (Arec) publie également une carte actualisée de l’éolien. En milieu d’année, au 1er juillet 2023, elle recensait 202 mâts en service.

Sur [le site de la préfecture](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1694&mailid=138) des Deux-Sèvres, les chiffres ne sont pas tout à fait les mêmes. 215 éoliennes étaient déjà dénombrées au 1er décembre 2022 mais ce chiffre englobe à la fois celles en exploitation et celles en construction.

À en croire la compilation effectuée par le site [hellowatt.fr](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1695&mailid=138), les Deux-Sèvres étaient le quinzième département en France le plus peuplé en mâts à l’été 2022.

Les Deux-Sèvres se situeraient aussi à la onzième place des départements en France en puissance éolienne terrestre totale raccordée (515 MW) au 30 juin 2023 selon[le site du ministère de la Transition écologique.](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1696&mailid=138)

**Des projets qui se multiplient**

Et le développement exponentiel des éoliennes dans les Deux-Sèvres ne devrait pas s’arrêter là si l’on en croit le nombre de projets. Certains sont d’ores et déjà autorisés (parfois contestés en justice) et d’autres en phase d’instruction.

La carte de la préfecture faisait état de 56 mâts supplémentaires autorisés à fin 2022. Quant au site de l’Arec, il mentionne 99 éoliennes supplémentaires ayant reçu une autorisation au 1er juillet 2023. Un écart qui pourrait s’expliquer par le fait que la préfecture recense dans un même groupe les mâts en service ou en construction, certains peuvent donc se retrouver dans cette catégorie sur le site de la préfecture. Par ailleurs, d’autres projets ont pu avoir une autorisation dans les sept mois d’intervalle entre les deux cartes.

Enfin, pour être complet, il ne faut pas oublier les projets d’éoliennes dont l’instruction est en cours : 59 sur les deux cartes mais à deux dates donc différentes. Il est donc peu probable qu’il s’agisse des mêmes. Certains « en cours » en décembre 2022 ont pu être validés depuis tandis que l’instruction de nouveaux projets a pu débuter.

**Plus de 300 mâts en service ou autorisés**

Si l’on comptabilise le nombre d’éoliennes installées ou autorisées, le total est de 271 côté préfecture fin 2022 et de 301 sept mois plus tard, au 1er juillet 2023, selon l’agence régionale. Sans compter donc la soixantaine de projets en cours.

en savoir plus

**De nombreux projets en cours**

Si le département des Deux-Sèvres détient déjà le record d’éoliennes de la région, la densité de mâts pourrait encore s’accentuer si tous les projets déposés - encore nombreux - étaient autorisés par la préfecture. Exemples de projets en cours.

**> Aubigné.** Projet de quatre éoliennes. Enquête publique du 26 septembre au 26 octobre 2023. Avis **défavorable** du commissaire enquêteur [rendu le 20 novembre 2023](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1697&mailid=138).

**> Sainte-Éanne, Salles et Soudan.** Projet de six éoliennes. Enquête publique du 16 octobre au vendredi 17 novembre 2023. Observations consultables[en ligne](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1698&mailid=138).

**> Saint-Léger-de-Montbrun.** Projet de trois éoliennes. Enquête publique du 30 octobre au 1er décembre 2023. [Plus d’une centaine d’avis](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1699&mailid=138) ont été recueillis dont 109 défavorables.

**> Saint-Maxire.** [Projet](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1700&mailid=138) de « six éoliennes maximum » porté par [Enertrag](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1701&mailid=138). Un collectif d’opposants s’est créé et [une pétition en ligne](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1702&mailid=138) (plus de 16.700 signatures). Pas encore d’enquête publique.

**> Plaine-d’Argenson.** [Projet](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1703&mailid=138) de quatre éoliennes. Enquête publique du 25 septembre au 13 novembre 2023. Les [contributions](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1704&mailid=138) ne sont **pas consultables.**

**> Pugny (Moncoutant-sur-Sèvre).** [Projet de trois éoliennes](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1705&mailid=138). Enquête publique du 12 juin au 13 juillet 2023. 170 contributions dont 165 défavorables. Avis défavorable du commissaire enquêteur [le 1er août 2023](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1706&mailid=138).

**> Louin.** Projet de quatre éoliennes. Enquête publique du 5 janvier au 7 février 2023 avec 292 observations, à 94 % défavorables. [Une manifestation d’opposition](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1707&mailid=138) s’est tenue. [Avis défavorable](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1708&mailid=138) du commissaire enquêteur. La préfecture a [refusé le projet](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1709&mailid=138) le 15 juin 2023.

**> Cirières.** Projet de trois éoliennes. Enquête publique du 3 avril au 5 mai 2023. [Avis défavorable](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1710&mailid=138) du commissaire enquêteur. Projet refusé par la préfecture [le 29 septembre 2023.](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1711&mailid=138)

**> Prailles-La Couarde et Exoudun.** [Projet de quatre éoliennes](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1712&mailid=138). Pas encore soumis à enquête publique.

**> Les Châteliers.** Projet de [parc éolien](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1713&mailid=138). Pas encore d’enquête publique mais [opposition du conseil municipal](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1714&mailid=138).

> **Les Forges.** [Projet](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1715&mailid=138) de deux éoliennes. Enquête publique, du 5 juillet au 9 août 2022. Avis défavorable du commissaire-enquêteur. Autorisation par la préfecture [le 1er décembre 2022](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1716&mailid=138). Un [recours](http://environnementdurable.fr/2/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=%7bsubtag:subid%7d&urlid=1717&mailid=138) est en cours.